



Dons devient dette sans reconnaissance

Par **nalahhh**, le **13/12/2010** à **17:12**

Bonjour, rnl y a 2 ans j'avais des gros soucis de découvert. Une amie m'a proposé de le combler par un virement de 1000E. En aucun cas nous n'avons convenus qu'il faudrait le rembourser. rnl D'autant plus que ma situation actuelle ne le permet pas, je touche à peine le RSA et une aide alimentaire. rnrn Or aujourd'hui cette personne me demande de lui faire une reconnaissance de dettes ou elle me menace de saisir un juge de proximité. Que dois je faire? quels sont mes droits? rnrn Cordialement

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **22:12**

Un don se déclare et on doit payer 60% de droit dans votre cas. Donc ne pas invoquer le don, mais le cadeau. rnrn La différence entre un cadeau et un prêt va dépendre du montant vis à vis des ressources. rnl Elle a la preuve du virement, ne signez pas de reconnaissance de dette, et si aller au TP n'est pas qu'une menace, vous arguerez devant le juge que c'était un cadeau (essayez de trouver une occasion plausible, un motif plausible, que c'était votre petite amie etc.)